

AGRÉGATION D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Concours interne

Troisième épreuve écrite « Commentaire, analyse scientifique, utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques »

Source : rapports du jury depuis 2012

La mise en place des EPI, en cycle 4, dans le cadre de la réforme des enseignements au collège, ne modifie en rien les attentes générales de cette troisième épreuve écrite telles qu'elles sont explicitées ci-dessous. En effet, l'histoire et la géographie ont vocation à contribuer, comme toutes les disciplines, aux EPI qui permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences des programmes des disciplines concernées (au moins deux) par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective (qui peut prendre la forme d'une présentation orale ou écrite, de la constitution d'un livret ou d'un carnet, etc.) en les inscrivant dans l'une des huit thématiques réglementaires.

La proposition pédagogique proposée dans la copie peut donc s'inscrire dans un EPI ou pas ; l'essentiel est qu'elle réponde aux attendus. Pour autant, si le candidat fait ce choix, il devra présenter les objectifs du projet pluridisciplinaire afin de permettre aux correcteurs d'en comprendre le sens, tout en mettant en évidence les objectifs spécifiquement liés à la discipline de l'épreuve, histoire ou géographie, décrits ci-dessous.

I. CERNER LES ATTENTES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

La transposition didactique réalisée à partir du corpus documentaire proposé est prise en compte de manière significative dans la note globale. Le jury évalue la qualité de la réflexion didactique du candidat, compétence essentielle dans un concours interne.

La proposition pédagogique vise à montrer le processus de construction d'une séquence pour une classe du secondaire avec la mise à distance nécessaire et la précision dans les objectifs. Le projet met en valeur les choix didactiques de l'enseignant pour traiter une question scientifique, le sujet, dans le cadre des programmes, en incluant les attendus notionnels et de démarche. La problématique développée est en cohérence avec l'analyse scientifique des documents du dossier.

Les choix opérés doivent être explicités, du positionnement dans le programme à la proposition pédagogique, évaluation incluse. La présentation doit permettre de comprendre le travail mené en classe avec des élèves. Située avec précision dans les programmes et les progressions notionnelles ou/et d'apprentissage méthodologique, elle doit impérativement intégrer, de manière centrale, des documents contenus dans le corpus documentaire associés à des références complémentaires si le candidat le juge nécessaire. Le jury est attentif à l'explicitation du choix des documents mettant en tension leur contenu scientifique et leur apport didactique. Une affirmation claire des notions et/ou concepts, connaissances, capacités et démarches à faire acquérir par les élèves est également attendue.

Au collège, la proposition didactique réalisée par le candidat doit intégrer des apprentissages visant à l'acquisition, par les élèves, des compétences du socle commun de connaissances et de compétences. Au lycée, sont attendues les références aux capacités et méthodes clairement identifiées dans les programmes.

Dans le cadre d'un concours interne, le jury est en droit d'attendre des candidats la maîtrise des démarches historiques et géographiques actuelles contenues dans les programmes. Notamment, choisir de proposer une étude (en histoire) ou une étude de cas en géographie implique d'envisager un cheminement inductif, où les notions sont centrales, encourageant l'activité des élèves en s'appuyant sur des questions ou une consigne en lien avec une mise en perspective.

II. ORGANISER SA PROPOSITION DIDACTIQUE EN S' APPUYANT SUR LES PROGRAMMES DU SECONDAIRE

Plusieurs niveaux d'enseignement peuvent faire l'objet de l'utilisation pédagogique développée par le candidat à partir du corpus documentaire. Le candidat est libre de son choix, toute proposition justifiée est donc acceptable du moment qu'elle est en cohérence avec le sujet dans sa globalité et avec l'analyse scientifique.

Le candidat prend appui sur les programmes officiels. Si le candidat peut énoncer différentes possibilités d'intégration du sujet dans les programmes, il se doit d'en choisir une, de l'expliciter et de la développer. Le candidat présente les productions attendues des élèves (croquis, schéma, carte, graphe, récit...) sans omettre les évaluations en cohérence avec le socle commun de connaissances et de compétences au collège ou avec les capacités et méthodes au lycée.

Dans un concours professionnel, le jury peut attendre que soient envisagées des évaluations de nature différente : diagnostique, formative ou sommative.

Les propositions didactiques les moins satisfaisantes présentent le plus souvent certaines des faiblesses suivantes, très souvent explicables par l'insuffisance du temps consacré à la réflexion sur la transposition durant l'épreuve :

- un manque de cohérence entre le commentaire scientifique réalisé et la proposition didactique, allant jusqu'à des propositions plaquées oubliant ou considérant les documents du corpus de manière annexe ;
- une énonciation d'utilisation possible des documents du corpus au regard de l'intégralité des questions des programmes sans aboutir à une proposition de mise en œuvre ;
- une proposition de transposition didactique sans rapport avec le sujet ou ne considérant qu'un aspect de celui-ci ;
- un manque de cohérence de la proposition souvent lié à l'absence de problématique ;

- des faiblesses didactiques conduisant à la présentation de pseudo-activités, des questionnements indigents, le plus souvent par manque de maîtrise de la démarche inductive.

Attendu	À valoriser	À sanctionner
• une présentation d'un projet didactique situé avec précision dans les programmes et les programmations • une problématique valide et en cohérence avec l'analyse scientifique des documents du dossier • une affirmation claire des notions et/ou concepts, connaissances, capacités et démarches à faire acquérir par les élèves • un choix explicité des documents et des mises en relation, en mettant en tension leur contenu scientifique et leur apport didactique • des propositions d'activités pédagogiques précises, se fixant des objectifs d'apprentissages avec les modalités pour les atteindre, donnant la part belle à l'explicitation du sens du questionnement et des invites aux productions des élèves, à la progressivité des acquisitions et à leur évaluation	Les propositions alternatives au cours dialogué (travaux par groupes de compétences, homogènes ou hétérogènes, jeux de rôles ...) Les évocations d'usages pertinents des TICE (tableau interactif, vidéoprojecteur ...) Des propositions d'évaluation formative Des références à des productions didactiques Des exemples de productions attendues des élèves (croquis, schéma, carte, graphe ...) Des propositions d'évaluation en cohérence avec le socle commun de connaissances et de compétences au collège	Une déclaration d'intentions Un discours didactique théorique Un énoncé des programmes sans rapport avec le sujet Une proposition sans rapport avec le thème du dossier Une forme indigente (travail réalisé dans l'urgence)